

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 18 mars 2021

Le Département du Loiret ouvre une nouvelle antenne de la Maison de l'enfance dans le Montargois

Le Département du Loiret a acté en octobre dernier l'achat d'un ensemble immobilier à Amilly, afin d'y établir une antenne de la Maison de l'enfance du Loiret. L'objectif ? Permettre aux enfants de l'Est du Département de rester dans leur environnement géographique et ainsi éviter les ruptures, notamment au niveau de leur scolarité. À la suite des travaux de réhabilitation, 10 enfants intégreront cette nouvelle antenne, en avril 2021.

Un nouveau site disponible ...

Située 1 362 route de Viroy à Amilly, la future antenne de la MDE accueillera à terme 20 enfants, pris en charge par une l'équipe éducative pluridisciplinaire

D'une superficie de plus de 400 m², ce bien présente de nombreux atouts :

- la configuration de l'habitation : composée de spacieux espaces de vie ainsi que de 7 chambres, cette maison permettra à l'issue des travaux l'accueil de 10 enfants.
- le foncier disponible d'une surface globale de 3 361 m² : cela permettra, dans un second temps, de construire un nouveau bâtiment comprenant 8 chambres pouvant accueillir 10 enfants supplémentaires.
- la proximité avec la Maison du Département de Montargis, de la gare, d'une école primaire et d'un collège.

... pour proposer une réponse de proximité à la mission d'accueil en urgence

Le séjour des enfants pris en charge à la MDE est prévu pour durer 3 mois à des fins d'évaluation pour une orientation vers un lieu de vie pérenne ou un retour en famille. L'augmentation constante du nombre de mineurs confiés nécessite de dimensionner l'accueil en urgence en conséquence.

En parallèle, cette nouvelle antenne permettra de faciliter les visites des familles situées dans le Montargois, de maintenir un lien régulier avec leur entourage (amis, familles, écoles), etc.

À propos de la Maison de l'enfance

La Maison de l'enfance accueille des enfants et adolescents relevant de l'aide sociale à l'enfance, confiés au Département suite à une mesure prononcée par les autorités judiciaires ou dans un cadre administratif

CONTACT PRESSE

Cassandra Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandra.germain@loiret.fr